

# LE JUGEMENT DE GLOZEL

Les Fradin obtiennent 1 franc  
de dommages-intérêts

La douzième chambre du tribunal correctionnel de la Seine, présidée par M. Delegorgue, a rendu hier son jugement dans l'affaire de Glozel.

Le tribunal, après avoir déclaré qu'il n'a pas à se prononcer sur l'authenticité des fouilles de Glozel, rend hommage au mobile qui a inspiré la publication, par le *Matin*, de l'interview de M. René Dussaud, conservateur du Louvre.

*Il n'est pas douteux, dit le jugement, que l'interview de Dussaud n'a pas eu pour objet de porter atteinte à l'honneur et à la considération des Fradin, mais d'apporter dans l'intérêt de la science, aux yeux du monde savant et du public, les éléments d'une conviction personnelle basée sur une compétence archéologique qui ne saurait être contestée.*

Mais, par contre, il est certain que les accusations de M. Dussaud, publiées par le *Matin*, ont causé à Emile Fradin et à son grand-père un préjudice :

*Attendu qu'après avoir appuyé sur une démonstration scientifique sa conviction personnelle sur le truquage des pièces de Glozel, Dussaud prend à partie le jeune Fradin et l'accuse finalement, sans autre preuve que son affirmation, d'être avec Claude Fradin, l'auteur ou le complice de la mystification de Glozel...*

Accusation téméraire, dit le tribunal, puisque, par la suite, Emile Fradin, accusé d'escroquerie, a obtenu un non-lieu.

Et le jugement condamne M. Dussaud et le gérant du *Matin* à payer au grand-père et au petit-fils Fradin le franc de dommages-intérêts qu'ils sollicitaient.

La thèse des plaignants avait été soutenue par M<sup>es</sup> Henry Torrès et Marc de Moïènes ; M. Dussaud avait été défendu par M<sup>e</sup> Maurice Garçon ; M<sup>e</sup> José Théry s'était présenté pour le *Matin*.

Rappelons qu'au cours de la dernière audience, le substitut Hurlaux, qui occupait le siège du ministère public, avait demandé l'acquiescement du *Matin* dont la bonne foi, précisa-t-il, était certaine et qui n'avait jamais eu l'intention de nuire à M. Claude Fradin et à son petit-fils.

Bibliothèque Maison de l'Orient



144337